



Actualité > Marchés Publics

L'achat public en 2019, l'année de tous les dangers ou de toutes les opportunités !

Achats



L'année 2018 vient de s'achever et aura été en matière d'achat public, l'année de la dématérialisation et du nouveau Code de la commande publique. Elle se clôt aussi dans un contexte français sociétal et économique troublé mais le sujet est probablement également européen voir mondial. Ainsi l'année 2019, qui se promettait d'être une année « calme » d'un point de vue de la commande publique, pourrait bien au contraire, au regard de la résurgence d'enjeux budgétaires et sociétaux majeurs, receler quelques surprises et amener bon nombre d'acheteurs publics à repenser leur métier d'acheteur.

Pourquoi pas au profit d'un achat public désormais définitivement responsable ?

L'accélération de la pression budgétaire et son impact sur l'achat public

La France consacre aujourd'hui près de 57 % de son PIB à sa dépense publique. Ce niveau quasi-unique en Europe s'explique en partie par le modèle social propre à notre pays et auquel nous sommes attachés. Toutefois, il semble désormais acté que ce niveau doit et va diminuer. L'achat public a souvent été le premier levier identifié, malgré le fait que la commande publique ne représente au mieux que 10 à 15 % du PIB. Ce levier a été depuis de nombreuses années sollicité : massification, mutualisation, concentration de l'achat, pression sur les prix mais également sur les marges.

Dans un contexte difficile de réforme au sein du secteur public, l'achat public pourrait être une nouvelle fois mis à contribution malgré des années de professionnalisation accélérée, de modernisation engagée et de contribution active et déjà plus que significative à la réduction de la dépense publique.

Le risque du retour au moins-disant !

À situation exceptionnelle, pression historique et volonté d'apporter des réponses rapides et « simples », la tentation du moins-disant risque de nouveau venir hanter les nuits [des acheteurs publics](#) en 2019. Il est en effet simple de réduire au prix une analyse économique ou encore de mettre [un critère prix pondéré](#) à 80 %. Cette approche de court terme pourrait remettre en cause les nombreux efforts réalisés par les acheteurs publics mais également par les entreprises et notamment les PME pour davantage dialoguer, mieux se comprendre et avancer vers un achat public plus responsable à moyen et long terme et plus vertueux. Une approche, une nouvelle fois trop économique, qui pourrait mettre en difficulté nos entreprises voir en achever certaines !

Des contradictions et des obligations naissent parfois des approches disruptives. L'occasion est donnée désormais de changer de logiciel que ce soit en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE), de comportement de consommateur mais aussi de dépense publique. L'occasion de passer d'une approche « contrainte budgétaire » à une approche « développement économique » !

L'achat responsable, une approche désormais incontournable

Innovation, insertion sociale, performance en matière de protection de l'environnement sont encore trop perçues par certaines directions achats comme une contrainte et non comme une opportunité. Pourtant, dans un contexte économique contraint, chacun doit désormais être convaincu qu'acheter de manière durable, [accompagner le retour à l'emploi de personnels en difficultés](#) ou encore déployer des offres innovantes constituent les leviers d'une optimisation de notre service public et de notre société tout entière et ce in fine au moindre coût. Toutes les structures achats en avance sur ces thématiques, comme c'est le cas notamment pour celles disposant [du label RFAR](#), l'ont démontré.

Les acheteurs publics malgré leur expertise et leur engagement ne peuvent rien seuls. Ce mouvement doit être accompagné par les directions achats, juridiques, financières et comptables. Acheter moins, acheter mieux et penser moyen et long terme notamment d'un point de vue budgétaire. L'annualisation budgétaire est un frein à ces idées et devrait être repensée.

Le retour en force du « Made in France » ?

Même si l'actualité internationale nous témoigne chaque jour d'une volonté de certains états de se refermer sur eux-mêmes, y compris en ce qui concerne leur commande publique, tout le monde sait aussi, que dans un environnement mondialisé, personne ne peut se développer en autonomie totale. Sans évoquer une nouvelle fois le dossier du fameux [Small Business Act \(mis en place pour les collectivités d'outre-mer\)](#), la question du rôle politique de la commande publique ne peut toutefois plus être éludée sur le seul hôtel de la contrainte budgétaire.

Il n'y a toutefois à attendre ni des pouvoirs publics ni d'ailleurs de la réglementation une aide improbable pour accompagner les acheteurs dans ce que l'on appelle communément l'achat « made in France » ou l'achat local. Le seul moyen d'avancer avec efficacité sur le sujet tient de plus en plus à une concentration de l'achat public à l'échelle territoriale ou nationale et à une spécialisation accrue des acheteurs publics sur leur périmètre achat.

La parfaite connaissance en amont de son fournisseur, la conduite d'une véritable phase de sourcing, l'identification de tous les éléments de valeur ajoutée apportés à une entreprise sur le territoire national, ou encore l'analyse en coût complet sont les ingrédients d'un achat responsable et juridiquement indiscutable et ce au profit des entreprises locales et nationales et notamment des PME.

En conclusion

Si les acheteurs publics sont historiquement habitués à opérer dans un contexte d'injonctions contradictoires, nul doute que l'année 2019 devrait leur proposer une équation insoluble ou du moins d'une complexité inédite. Nous le savons tous en tant que professionnels de l'achat public, seul un achat public responsable s'appuyant sur une relation équilibrée avec les entreprises et réellement opéré en coût complet est à termes une réponse efficace aux enjeux tant économique que sociétaux et environnementaux. L'urgence, la précipitation ou une forme d'obstination aux gains achats (parfois si éloignés de véritables gains budgétaires) constituent les ingrédients désormais connus d'un achat public de court terme et destructif in fine de valeurs.

La pression va être grande pour les acheteurs publics en 2019 et l'approche des élections municipales ne devrait que la renforcer. Il apparaît ainsi désormais urgent au regard des dizaines de milliards d'euros en jeu et des impacts de cette dépense sur notre société et notre économie de concentrer cette commande sur des structures de mutualisation territoriales et nationales ; structures alors plus responsables tant par leur comportement que par leurs achats, des structures encadrées, auditées, labélisées (RFAR) et garantes des grands équilibres entre performance du service public, optimisation budgétaire et développement sociétal et économique sur le territoire.

En attendant et puisqu'il faut toujours conclure sur une approche constructive et positive, j'invite tous les acheteurs publics acteurs ou témoins des meilleures initiatives tant au sein de l'État (et de ses opérateurs), des collectivités territoriales que des établissements de santé à les évoquer et à les publier car seul un achat public véritablement responsable sera le garant de grands équilibres plus que jamais fragilisés. Arnaud Montebourg a souvent évoqué le fait que la carte bleue était devenue pour le citoyen plus puissant qu'un bulletin de vote ! Nul doute que ce consommateur devrait également être de plus en plus regardant à l'usage que nous faisons nous de la carte bleue « nationale ».

Sébastien Taupiac,
Directeur Santé à l'UGAP

Posté le 08/01/19 par [Rédaction Weka](#)



ENVOYER |

IMPRIMER |

[Circuits courts](#)

[Clauses environnementales](#)

[Entreprises](#)

[Innovation](#)

[Labels](#)

[RSE](#)

POUR TOUT COMPRENDRE



Pratique de l'achat durable



Optimiser vos achats publics

ON VOUS RECOMMANDE



Commande publique
Quelles obligations de reprise des ...

07/01/19



Commande publique
La réglementation des marchés publics ...

04/01/19



Appel d'offres
Que peut sanctionner le juge au niveau du ...

02/01/19



Commande publique
Une commune est-elle compétente pour ...

27/12/18



Passation des marchés
Attention à la justification du recours au ...

21/12/18



Passation des marchés
Quelle indemnité est due en cas de non ...

18/12/18

NEWSLETTER

Recevez toute l'actualité en temps réel des dossiers, les nouvelles fiches, les mises à jour, les nouveaux outils...

▶ INSCRIVEZ-VOUS

LES DERNIÈRES OFFRES D'EMPLOI ACHATS



RESPONSABLE DU SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES ASSURANCES/COMMUNE ...

CDG du Rhône et de la Métropole de Lyon
(CDG69), Titulaire

Publiée Le 14 déc.

▶ [Voir l'annonce](#)



Un juriste domaine urbanisme et aménagement (h/f)

Toulouse Métropole, Titulaire

Publiée Le 13 déc.

▶ [Voir l'annonce](#)

TOUTES LES OFFRES D'EMPLOI SUR ETOILE

Nous contacter | | |

© Éditions WEKA 2019 - Tous droits réservés